Nations Unies E/CN.15/2014/10

Conseil économique et social

Distr. générale
25 février 2014
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
Vingt-troisième session
Vienne, 12-16 mai 2014
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*
Tendances de la criminalité dans le monde, et nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale

Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques

Résumé

Faisant suite aux résolutions 2012/18 et 2013/37 du Conseil économique et social, le présent rapport expose les activités entreprises pour améliorer les statistiques sur la criminalité. Ces activités s'inscrivent dans le cadre du plan plus général d'amélioration des statistiques sur la criminalité et la justice pénale qui est décrit dans le rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur une feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité aux niveaux national et international et qui est soutenu à la fois par la Commission de statistique et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. L'une des difficultés recensées dans la feuille de route est l'absence d'ensemble commun de définitions et de concepts décrivant les infractions pénales; l'élaboration d'une classification internationale des infractions à des fins statistiques vise à combler cette lacune. Cette classification, qui est sur le point d'être mise à l'essai, sera présentée à la Commission de statistique et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en 2015.

Du point de vue méthodologique, d'autres progrès ont été faits, qui concernent la réalisation d'enquêtes de victimisation. L'ONUDC et le Centre d'excellence de

* E/CN.15/2014/1.

V.14-01343 (F) 280314 310314

Merci de recycler

l'ONUDC et de l'INEGI sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice pilotent actuellement une initiative régionale devant déboucher sur la mise au point d'un ensemble d'outils communs pour la réalisation d'enquêtes de ce type en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans les Amériques et ailleurs, des travaux ont eu lieu au sujet d'autres enquêtes. Des initiatives et partenariats régionaux ont été mis en œuvre en 2012 et 2013 pour aider les pays à produire des statistiques sur la criminalité. Le Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'INEGI joue un rôle de coordonnateur pour un certain nombre de ces activités.

Sur le plan mondial, les statistiques sur la criminalité et la justice pénale sont centralisées par l'ONUDC, qui administre la collecte de données au moyen de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Pour rationnaliser cette collecte à l'échelle internationale, l'ONUDC s'est associé à plusieurs organisations régionales, ce qui facilite la communication des données aux fins de l'Enquête. Malgré ces efforts, la comparabilité et l'exhaustivité des données laissent encore à désirer. Étant chargé de produire des données et des analyses sur les tendances de la criminalité, l'ONUDC publiera en 2014 l'édition 2013 de l'*Étude mondiale sur l'homicide*.

I. Introduction

1. Le présent rapport contient les informations les plus récentes dont dispose le Secrétaire général sur la suite donnée aux résolutions 2012/18 et 2013/37 du Conseil économique et social.

2. En application de la résolution 2012/18 du Conseil, le rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur une feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité aux niveaux national et international (E/CN.3/2013/11) a été présenté à la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session, tenue en mars 2013, et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-deuxième session. Les deux Commissions ont accueilli la feuille de route avec satisfaction et se sont déclarées favorables à la conduite des activités qui y étaient prévues.

3. La feuille de route décrit les principales difficultés qui font obstacle à l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques sur la criminalité, et elle recense un certain nombre d'activités devant permettre de les surmonter. Les trois principales composantes de l'action à mener pour améliorer les statistiques sur la criminalité et la justice pénale y sont ainsi énumérées: élaboration de nouvelles normes et d'une nouvelle méthodologie en matière de statistiques de la criminalité, amélioration de la capacité à établir et diffuser des données sur la criminalité et amélioration de la collecte et de l'analyse des données au niveau international.

II. Élaboration de nouvelles normes et d'une nouvelle méthodologie propres à améliorer les statistiques de la criminalité

4. L'un des facteurs qui limitent la qualité et la comparabilité des statistiques de la criminalité d'un pays à l'autre est l'absence d'ensemble commun de définitions et de concepts décrivant les infractions pénales de manière uniforme pour tous les pays et régions. L'élaboration, à la demande de la Commission de statistique et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, d'une classification internationale des infractions à des fins statistiques devrait permettre d'y remédier, et cette classification constituera un cadre de définition propre à améliorer l'homogénéité et la comparabilité des données sur la criminalité. Il est prévu que cette classification soit présentée en 2015 à la Commission de statistique et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale afin qu'elles l'approuvent.

5. Les travaux d'élaboration de la classification internationale des infractions à des fins statistiques se fondent sur le document intitulé "Principes et cadre d'une classification internationale des infractions à des fins statistiques", que la Conférence des statisticiens européens a approuvé à sa soixantième session plénière, en juin 2012 (voir ECE/CES/83). Ce document a été débattu et examiné par un groupe d'experts convoqué par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et par l'ONUDC à Vienne en février 2013. Un processus mondial de consultation et de mise à l'essai du projet de classification internationale a débuté en septembre 2013; tous les États Membres ont été invités à participer à cette mise à l'essai. Cinquante

pays se sont déclarés prêts à y participer en février et mars 2014, et une réunion avec les experts nationaux qui s'en chargeront est prévue pour mai 2014; elle sera l'occasion d'examiner les résultats de cette mise à l'essai et d'arrêter la version finale de la classification qui sera soumise à la Commission de statistique et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale afin qu'elles l'approuvent. Les experts qui participeront à la réunion devront fixer les spécifications d'un manuel destiné à aider les pays à mettre progressivement en application la classification internationale afin de produire des statistiques sur la criminalité qui soient comparables sur le plan international.

6. La classification internationale des infractions à des fins statistiques a pour objectif de permettre de produire des statistiques sur la criminalité; de ce point de vue, il s'agira d'un système de classification basé sur les faits, dans lequel les infractions seront décrites en termes d'actions plutôt que de dispositions juridiques. Il n'appellera aucune modification des textes juridiques nationaux mais posera, par la description des faits criminels, un vocabulaire commun aux fins de la production de statistiques comparables sur le plan international. Une description factuelle de chaque élément sera fournie, accompagnée d'une explication quant aux actes (pouvant correspondre à différentes infractions dans différents pays) qui entrent ou non dans les catégories ainsi établies. La classification est organisée de façon hiérarchique et comprend plusieurs niveaux.

Figure 1
Catégories du premier niveau de la classification internationale des infractions à des fins statistiques

	Catégories de niveau 1
1	Actes entraînant ou visant à entraîner la mort
2	Actes portant atteinte ou visant à porter atteinte à la personne
3	Actes préjudiciables à caractère sexuel
4	Atteintes à des biens s'accompagnant de violence contre une personne
5	Actes visant uniquement des biens
6	Infractions liées à des substances psychoactives contrôlées ou à d'autres drogues
7	Fraude, tromperie et corruption
8	Atteintes à l'ordre public ou à l'autorité
9	Atteintes à la sûreté publique ou à la sûreté de l'État
10	Atteintes au milieu naturel
11	Autres actes délictueux

7. La réalisation d'enquêtes de victimisation est un autre domaine dans lequel les méthodes ont évolué. Sur la base du *Manuel sur les enquêtes de victimisation* (2010) publié par l'ONUDC et la Commission économique pour l'Europe, l'ONUDC et le Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'INEGI sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice pilotent une initiative régionale visant à créer un outil méthodologique commun pour la réalisation d'enquêtes de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette initiative est menée conjointement avec le Centre régional pour l'Amérique latine et les

Caraïbes du Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Organisation des États américains (OEA), le Système d'intégration de l'Amérique centrale et l'Institut Cisalva de Colombie. Dans ce cadre, un séminaire régional s'est tenu à Mexico en octobre 2013 et une équipe spéciale composée de représentants de pays et d'organisations internationales a été constituée et chargée de concevoir des instruments méthodologiques de grande qualité. La finalité de l'initiative est de mettre au point des outils qui aident les pays de la région à réaliser de telles enquêtes et renforcent ainsi la viabilité des enquêtes de victimisation et la comparabilité des données sur le plan international.

8. Outre la classification internationale des infractions à des fins statistiques et les enquêtes de victimisation, la feuille de route cernait un certain nombre d'autres domaines statistiques dans lesquels les outils méthodologiques devaient encore être améliorés, comme les infractions contre les entreprises, la corruption, le trafic de personnes et la criminalité transnationale organisée.

9. Les pratiques nationales permettent de faire progresser le travail d'enquête sur la criminalité visant les entreprises. Ainsi, l'INEGI a publié une étude sur les méthodes employées pour mesurer la criminalité visant le secteur privé. Cette étude passe en revue les contributions théoriques et méthodologiques de diverses expériences menées aux niveaux national et international et aborde plusieurs facettes de la criminalité touchant le secteur privé de manière à brosser un tableau clair du phénomène et d'ouvrir la voie à de futurs travaux de recherche et à la conception de méthodes devant permettre de le mesurer comme il convient. Par ailleurs, l'Union européenne et quelques autres pays ont aussi entrepris des enquêtes sur la criminalité visant les entreprises[1].

10. Des progrès ont été faits s'agissant de mesurer la corruption au moyen d'enquêtes portant sur l'expérience (plutôt que la perception) de la corruption au sein de la population générale et dans les entreprises privées. En particulier, l'ONUDC a aidé, en 2013, un certain nombre de pays à élaborer des publications analytiques sur la corruption[2], ce qui a également donné lieu à la conception d'outils méthodologiques tels que des questionnaires types et des lignes directrices à l'usage des enquêteurs.

11. En ce qui concerne la traite des personnes, le *Rapport mondial sur la traite des personnes* publié par l'ONUDC se fonde sur les données statistiques officielles communiquées par les États Membres. Des travaux méthodologiques supplémentaires sont nécessaires pour faire augmenter le volume d'éléments disponibles au sujet de cette forme de criminalité. C'est pourquoi l'ONUDC étend ses activités de collecte de données aux informations qualitatives. Ainsi, des méthodes relatives à la conduite d'entretiens avec les principaux responsables et

---

[1] Voir, par exemple, *The crime against businesses in Europe: A pilot survey*, disponible à l'adresse http://www.transcrime.it/wp-content/uploads/2013/11/EU-BCS-Final-Report_GallupTranscrime.pdf.

[2] *Corruption in Afghanistan: recent patterns and integrity challenges in the public sector; Corruption and Integrity Challenges in the Public Sector of Iraq*; et études sur les entreprises de l'ouest des Balkans (un rapport régional, *Business, Corruption and Crime in the Western Balkans: the impact of bribery and other crime on private enterprise*, et sept rapports nationaux).

agents chargés de la lutte contre la traite des personnes vont être mises à l'essai. L'ONUDC a accueilli en décembre 2013 un atelier destiné aux chercheurs dont l'objectif était de discuter de la méthode à suivre pour analyser des données quantitatives et qualitatives.

12. Le Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'INEGI met actuellement au point un cadre relatif à la génération de connaissances fondées sur des faits qui doit permettre de brosser un tableau général du phénomène de la criminalité organisée en Amérique latine et dans les Caraïbes au moyen de la collecte systématique de données concernant la structure des organisations criminelles, les activités économiques, l'intervention des pouvoirs publics, les facteurs favorables ou défavorables, et les contextes sociaux dans lesquels la criminalité organisée apparaît. La faisabilité de ce cadre statistique sera testée en 2014.

13. Tenir compte des particularités propres aux hommes et aux femmes dans les statistiques relatives à la justice pénale demeure un objectif important en matière de conception de normes méthodologiques. Les méthodes en place peuvent évoluer vers une meilleure prise en compte de ces particularités, par exemple grâce à l'insertion, dans les enquêtes et questionnaires de victimisation et les enquêtes sur la corruption, de questions visant à déterminer les rôles respectifs des hommes et des femmes en rapport avec certaines formes de criminalité, que ce soit en tant que victimes ou qu'auteurs. L'instrument de collecte de données de l'ONUDC, l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, prévoit des données supplémentaires ventilées par sexe et par âge, ce qui permet de se faire une meilleure idée des différences entre les sexes dans le contexte de la criminalité et de la réponse de justice pénale qui y est apportée. Afin d'améliorer la prise en compte de ces différences en relation avec la criminalité et la violence, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a publié en septembre 2013 des lignes directrices pour la conduite d'enquêtes et la production de statistiques sur la violence à l'encontre des femmes afin d'aider les pays à déterminer l'ampleur, la prévalence et l'incidence de ce phénomène. Malgré ces progrès, il reste encore à faire, du point de vue méthodologique, pour aider les pays à adopter une démarche globale soucieuse de la problématique hommes-femmes lors de la conception et de la production de données statistiques sur la criminalité et la justice pénale, par exemple pour leur permettre d'évaluer le rôle de la différence entre les sexes parmi les victimes et les auteurs d'infractions, ainsi que dans le cadre des politiques de détermination de la peine et d'accès à la justice.

III. Amélioration de la capacité à établir et diffuser des données sur la criminalité

14. En 2012-2013, un certain nombre d'initiatives internationales ou régionales ont été prises pour aider les pays à produire des statistiques sur la criminalité, grâce à des outils de formation, des activités d'assistance technique directe, l'établissement de partenariats régionaux et l'organisation de séminaires et de conférences. Dans la présente section sont exposées, d'après les informations dont le Secrétariat disposait au 31 janvier 2014, les activités menées avec l'appui de l'ONUDC et certaines autres initiatives.

15. Concernant les enquêtes nationales de victimisation, le Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'INEGI a conçu un programme de formation destiné aux cadres supérieurs et moyens des institutions nationales, notamment des services statistiques, qui vise à faciliter la mise au point et la réalisation de telles enquêtes. Ce programme comprend des supports de formation (y compris des outils multimédias et des études de cas) et un manuel qui couvrent les phases de planification et de mise au point des enquêtes, la conception de questionnaires, la constitution d'échantillons, le travail de terrain, le contrôle-qualité et le traitement et l'analyse des données.

16. En outre, le Centre d'excellence a créé une base de connaissances consacrée aux enquêtes de victimisation qui permet d'accéder aisément à la documentation sur le sujet. Une plate-forme unique[3] permet de consulter en ligne de nombreux documents méthodologiques et analytiques (questionnaires, notes méthodologiques, rapports analytiques et données statistiques) se rapportant aux enquêtes nationales de victimisation, dont l'accessibilité et la diffusion sont ainsi facilitées.

17. S'agissant de l'assistance technique visant à améliorer la capacité des pays à produire et diffuser des données sur la criminalité, l'ONUDC offre toujours aux pays des services consultatifs et un appui direct pour la conduite de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Outre l'aide concernant l'enquête elle-même, il a aussi dispensé des conseils spécifiques, pour la première fois par téléconférence; il n'est pas en mesure de mener des activités de formation plus complètes sans ressources supplémentaires.

18. L'ONUDC dispense également une assistance technique directe en rapport avec la méthode d'enquête et la conduite d'enquêtes. En 2013, l'Afghanistan, l'Iraq et des pays ou zones de l'ouest des Balkans en ont bénéficié, ce qui a permis aux autorités nationales de mener à bien des enquêtes sur la corruption et de produire des rapports analytiques. Une aide est actuellement apportée à l'Iraq et aux Philippines en vue de la conduite d'enquêtes de victimisation qui devraient s'achever en 2014, tandis que le Nigéria bénéficie d'une assistance en vue de la conception et de la conduite d'une enquête nationale sur la corruption en 2014.

19. Plusieurs partenariats régionaux aident les pays à renforcer leurs capacités en matière de statistiques sur la criminalité. La dimension régionale se prête particulièrement bien à la conduite d'activités d'assistance technique en ce qu'elle facilite l'échange de connaissances techniques et le développement des meilleures pratiques. Ainsi, le Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'INEGI joue un rôle de coordonnateur pour le renforcement des processus statistiques et des analyses concernant les pouvoirs publics, la sûreté publique, la victimisation et la justice. Il contribue aux progrès méthodologiques et au renforcement des capacités en matière d'information statistique sur la criminalité. Le Centre d'excellence s'attache à promouvoir des systèmes et méthodes concernant les statistiques sur la criminalité, à concevoir et conduire des enquêtes de victimisation, à la fois auprès des particuliers et auprès des entreprises, et à faire la liaison entre les processus régionaux et mondiaux en matière de statistiques sur la criminalité et la justice pénale. C'est un exemple susceptible d'être reproduit dans d'autres régions; ainsi,

[3] http://www.cdeunodc.inegi.org.mx/.

l'Institut coréen de criminologie s'est déclaré prêt à fournir une assistance technique dans le domaine des statistiques sur la criminalité en Asie.

20. Le système régional d'indicateurs harmonisés sur la coexistence pacifique et la sécurité des citoyens, établi en 2008, est le fruit d'un projet financé par la BID et exécuté par l'Institut Cisalva de Cali (Colombie). Il sert à coordonner l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur les indicateurs statistiques se rapportant à la criminalité et aux questions de sécurité entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui y participent[4]. Grâce à ce système régional, les pays bénéficient d'une assistance technique et de formations pour améliorer leurs systèmes de données et d'informations, et ils reçoivent une aide à l'harmonisation des définitions, des mécanismes et des techniques de production et d'échange d'informations.

21. Parmi les autres initiatives lancées dans les Amériques, on mentionnera celles que promeuvent la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes[5] et l'OEA (par l'intermédiaire de son Observatoire de la sécurité citoyenne). Le nombre d'initiatives conjointes menées dans le domaine des statistiques sur la criminalité donne une indication du niveau toujours plus élevé de coopération et de collaboration entre les organisations actives dans la région.

22. En Afrique, la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques africaines, fruit de la collaboration entre la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, représente une voie prometteuse pour le renforcement des statistiques sur la criminalité[6]. Dans le cadre de cette stratégie, qui couvre un vaste éventail de sujets et questions touchant à l'amélioration des statistiques sur le continent africain, une initiative technique portant spécifiquement sur la gouvernance, la paix et la sécurité a été lancée, qui est placée sous la présidence des services statistiques nationaux kényans. Elle doit déboucher sur la production d'un ensemble harmonisé d'instruments de collecte de données et d'indicateurs permettant une surveillance régulière de la situation sur tout le continent. On s'efforce actuellement de coordonner cette initiative régionale et les processus entamés dans le cadre de la feuille de route visant à améliorer les statistiques sur la criminalité, et l'ONUDC veille à la cohérence entre les travaux de la Stratégie et les normes internationales.

---

[4] Pour de plus amples informations, voir http://seguridadyregion.com/.

[5] Un groupe de travail sur les statistiques relatives à la sécurité publique et à la justice a été constitué, au sein duquel sont représentés le Mexique (coordonnateur), le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, l'Équateur, le Guatemala, le Panama, le Pérou et la République dominicaine, et dont le Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'INEGI assure le secrétariat technique.

[6] Pour de plus amples informations, voir http://auc-statdivision.voila.net/pdfstat/SHaSA_strategy.pdf.

23. Deux réunions régionales consacrées aux enquêtes de victimisation se sont tenues à Mexico: la première consistait en un atelier de formation organisé conjointement par l'ONUDC et le Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'INEGI en octobre 2012, auquel ont participé des représentants de 15 pays; la deuxième était un séminaire régional organisé conjointement par l'ONUDC, la BID, le système régional d'indicateurs harmonisés sur la coexistence pacifique et la sécurité des citoyens et le Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'INEGI, auquel 18 pays se sont fait représenter[7]. Ces activités ont permis de renforcer les connaissances de fond concernant les enquêtes de victimisation et de promouvoir l'élaboration de méthodes d'enquête communes.

24. À la suite de la Conférence internationale sur les statistiques relatives à la gouvernance, à la sécurité publique, à la victimisation et à la justice (22-25 mai 2012), l'INEGI, l'ONUDC et le Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'INEGI organisent, avec le concours de la BID et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Conférence internationale sur les statistiques relatives à la gouvernance, à la criminalité et à la justice, qui se tiendra à Mexico du 18 au 21 juin 2014. L'objectif est de favoriser le dialogue entre tous les acteurs qui produisent et utilisent des informations statistiques sur la criminalité et la justice pénale, afin d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation de ces données de manière à pouvoir prendre des décisions fondées sur des éléments concrets.

IV. Amélioration de la collecte et de l'analyse des données au niveau international

25. En sa qualité d'entité centralisant les statistiques sur la criminalité et la justice pénale, l'ONUDC administre l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Le questionnaire correspondant est envoyé chaque année aux États Membres, et le taux de réponse est généralement inférieur à 50 %. Ce chiffre a progressé ces dernières années (100 pays, représentant 75 % de la population mondiale, ont répondu au questionnaire en 2012, ce qui correspond à un taux de réponse légèrement supérieur à 50 %), mais d'importantes insuffisances demeurent, en particulier en Afrique, en Asie et en Océanie.

[7] Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

Figure 2
Pourcentage de pays répondant à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, par région (2010-2012)

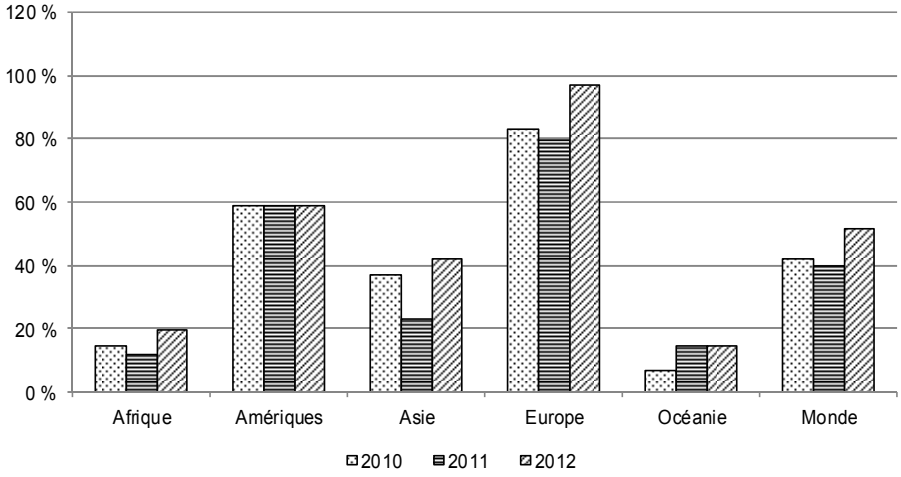

26. La collecte de données en vue de l'établissement de statistiques sur la criminalité est un processus complexe qui fait intervenir différents services et institutions (police, ministère public, tribunaux, prisons) au sein des États Membres. Afin d'améliorer non seulement le taux de réponse, mais aussi la cohérence des données recueillies au moyen de l'Enquête, le Conseil économique et social a invité les États Membres à désigner un point de contact national chargé d'assurer la coordination entre les différentes institutions communiquant des données aux fins de l'Enquête de manière à en assurer la qualité et l'exhaustivité. À ce jour, 110 pays ont désigné des points de contact, mais des lacunes demeurent en ce qui concerne l'exhaustivité et la cohérence des données.

27. Plusieurs initiatives mondiales et régionales ont été mises en œuvre pour aider davantage les pays à coordonner l'information statistique relative à la criminalité, au niveau tant des États que des régions. Ainsi, l'ONUDC collabore depuis 2010 avec l'OEA en vue de faciliter la communication de données provenant des Amériques; par ailleurs, un arrangement comparable avec Eurostat est en cours d'étude et, en 2014, pour la première fois, l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale sera administrée conjointement par Eurostat et l'ONUDC dans les pays où Eurostat a des activités de collecte de données. En Europe, on recherche activement des moyens de collaborer avec le Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la

justice pénale afin de réduire les doubles emplois et d'améliorer la qualité des données disponibles au niveau international[8].

28. La collecte et la diffusion d'informations statistiques sur les homicides volontaires ont encore été renforcées. Outre qu'ils représentent les chiffres les plus à jour concernant les homicides dans 219 pays et territoires, les ensembles de données statistiques de l'ONUDC sur les homicides comprennent aussi d'autres données telles que des données ventilées par sexe concernant les victimes, le pourcentage d'homicides par arme à feu et le taux d'homicides enregistré dans les villes les plus peuplées[9]. Par ailleurs, l'ONUDC et l'Organisation mondiale de la Santé intensifient leur collaboration pour améliorer l'intégration de sources internationales de données dans les statistiques relatives aux homicides volontaires.

29. Le Conseil économique et social l'ayant prié de poursuivre les activités qui lui ont été confiées s'agissant de collecter et de diffuser régulièrement des statistiques sur la criminalité et la justice pénale et de fournir des analyses de tendances et des études sur la base des informations communiquées par les États Membres ainsi que des publications officielles (résolutions 2012/18 et 2013/37), l'ONUDC publiera sous peu l'édition 2013 de l'*Étude mondiale sur l'homicide*, qui présentera des données actualisées par rapport à l'édition de 2011 et une étude plus approfondie des différents types d'homicide. L'*Étude mondiale* abordera aussi la question de l'homicide et de la violence au lendemain de conflits et décrira les rôles joués par les armes à feu et d'autres dispositifs dans les homicides. Pour la première fois, cette étude comprendra aussi des données et analyses sur la réponse de justice pénale apportée face aux homicides, ce qui permettra de se faire une idée complète du phénomène.

30. En 2012, l'ONUDC a publié la première édition du *Rapport mondial sur la traite des personnes*, rapport mondial biennal que l'Assemblée générale lui a demandé d'établir sur les schémas et flux de la traite. Fondé sur les données officielles recueillies auprès de 132 pays, ce document présente une analyse des schémas et flux de la traite aux niveaux national, régional et international. La prochaine édition, qui sera publiée à la fin de 2014, comprendra un aperçu du profil des victimes et des auteurs dans le monde entier et fera la lumière sur la myriade des flux de traite observés localement et mondialement, ainsi que sur les formes d'exploitation qui s'ensuivent. Pour réaliser ces rapports, l'ONUDC recueille chaque année des informations statistiques sur la traite des personnes.

31. À l'appui du Processus de Bali concernant le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui s'y rapporte[10] et conformément au principe de l'échange mutuel d'informations, l'ONUDC a conçu et met en œuvre un système volontaire de communication d'informations devant permettre de recueillir et d'analyser des informations sur le trafic de migrants, les migrations irrégulières et d'autres actes apparentés en Asie du Sud-Est et en Océanie.

---

[8] Le Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale est un groupe d'experts et de chercheurs nationaux qui a procédé à de nombreuses campagnes de collecte de données sur la criminalité et la justice pénale dans les pays européens. Pour de plus amples informations, voir http://www3.unil.ch/wpmu/europeansourcebook/.

[9] Pour de plus amples informations, voir http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/homicide.html.

[10] Pour de plus amples informations, voir www.baliprocess.net.

V. Surveillance de la sécurité, de la justice et de l'état de droit dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015

32. Il a été proposé d'inclure plusieurs thèmes liés à la sécurité, à la justice et à l'état de droit dans le programme de développement pour l'après-2015. Parmi ceux-ci figuraient les objectifs de bonne gouvernance et de sociétés stables et pacifiques, qui ont été proposés dans le rapport publié par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 à la demande du Secrétaire général[11].

33. L'ONUDC a participé au débat international consacré aux indicateurs qui pourraient permettre de rendre compte de la situation en matière de sécurité et de justice et a publié, en consultation avec d'autres organisations internationales et experts, un rapport intitulé *Accounting for Security and Justice in the Post-2015 Development Agenda*[12]. Ce rapport aborde les définitions et les arguments en faveur de l'établissement de liens entre la sécurité, la justice et le développement dans le programme de développement pour l'après-2015, et il examine la faisabilité, d'un point de vue statistique, d'une série de critères de mesure de la sécurité et de la justice envisageables.

34. L'ONUDC a également participé aux travaux méthodologiques interinstitutions conduits par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et visant à cerner les difficultés et les bonnes pratiques en matière de production de statistiques et d'indicateurs relatifs à la justice et à la sécurité. En particulier, il a piloté le processus interinstitutions[13] qui a abouti à l'établissement d'une note statistique pour le document d'information de l'équipe d'appui technique en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de promotion d'une paix durable, de l'état de droit et de la gouvernance à l'usage du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Cette note portait plus particulièrement sur les principaux outils méthodologiques, les indicateurs nouveaux ou établis et les besoins en données qui permettraient de mesurer la paix, l'état de droit et la gouvernance, au service des objectifs de développement. Elle a été présentée à la Commission de statistique pour qu'elle l'examine et en débatte.

---

[11] *Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable* (New York, 2013).

[12] Disponible à l'adresse http://www.unodc.org/unodc/fr/about-unodc/post-2015-development-agenda.html.

[13] Processus auquel ont participé le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Département des opérations de maintien de la paix, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Groupe de l'état de droit du Cabinet du Secrétaire général, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

IV. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

35. La feuille de route approuvée par la Commission de statistique et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale reste le document de référence s'agissant d'améliorer les statistiques sur la criminalité et la justice pénale. Après son adoption, un certain nombre d'initiatives décrites dans le présent rapport ont encore fait avancer sa mise en œuvre, mais il reste malgré tout beaucoup à faire.

36. Comme on l'a vu plus haut, l'ONUDC pilote la mise en œuvre de la feuille de route par l'exécution de différentes activités et par le renforcement de la collaboration avec les organisations internationales et régionales ayant des activités dans le domaine des statistiques relatives à la criminalité.

37. Des progrès considérables ont été faits dans le domaine des normes statistiques, grâce au travail méthodologique qui a été consacré à la classification internationale des infractions à des fins statistiques, à l'élaboration de nouvelles normes pour la conduite d'enquêtes de victimisation et aux activités de conception de nouvelles approches méthodologiques en ce qui concerne les infractions complexes qui font leur apparition. On s'efforce dans toute la mesure possible de recueillir et de diffuser des informations sur les bonnes pratiques et les expériences nationales.

38. Un certain nombre d'activités et d'outils ont été mis en place pour renforcer les capacités des pays dans le domaine des statistiques sur la criminalité, parfois grâce au Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'INEGI. Il n'en reste pas moins qu'il faut faire davantage dans le domaine de l'assistance technique: l'exécution d'activités d'assistance technique nécessiterait la mise à disposition de ressources extrabudgétaires supplémentaires, en particulier pour les pays où les statistiques élémentaires sur la criminalité qui sont requises pour surveiller la situation en matière de sécurité et de violence font défaut.

39. Une meilleure coordination entre les organisations régionales et internationales a permis d'éviter les doubles emplois et de veiller à la prestation d'une assistance technique uniforme. Il n'en demeure pas moins que la collaboration entre les organismes internationaux et régionaux dans le domaine des statistiques sur la criminalité et la justice pénale doit encore être intensifiée. À cet égard, le débat sur le programme de développement pour l'après-2015 a beaucoup fait progresser la communication entre organisations internationales et a permis de cerner des questions prioritaires et des indicateurs pour lesquels une assistance technique pourrait être fournie, comme les données sur les homicides volontaires et les enquêtes de victimisation.

40. Les partenariats régionaux se sont avérés être une formule efficace pour aider les pays à améliorer la qualité et la comparabilité des données sur la criminalité. Dans les Amériques, plusieurs organisations régionales et internationales collaborent activement entre elles, et leur action pourrait déboucher sur plus de résultats concrets si elles rationnalisaient encore la collecte de données au niveau régional, si elles offraient une assistance technique conjointe, si elles coordonnaient l'aide apportée aux pays pour la réalisation d'enquêtes de victimisation et si elles

réalisaient des produits analytiques communs sur la criminalité et la sécurité. En Europe, le début de la collecte de données conjointe par l'ONUDC et Eurostat représentera une excellente occasion d'harmoniser encore les statistiques sur la criminalité dans la région. En Afrique, les statistiques sur la criminalité et la justice pénale sont encore très rares, et la participation des services statistiques nationaux à la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques africaines constitue un premier pas encourageant.

41. Le Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'INEGI est un exemple qui pourrait être suivi dans d'autres régions pour améliorer les statistiques sur la criminalité. De tels centres sont susceptibles de jeter des ponts utiles entre les processus internationaux et nationaux en matière de statistiques sur la criminalité en mettant à la disposition des pays qui en ont le plus besoin les normes internationales en vigueur dans le domaine et les connaissances disponibles.

42. L'ONUDC pilote certes la mise en œuvre de la feuille de route, mais il est évident qu'un plan si ambitieux requiert la participation coordonnée de différents acteurs aux niveaux national, régional et international. Certaines formes d'échange d'informations et de coordination sont nécessaires et, dans cette optique, la tenue tous les deux ans d'une conférence internationale consacrée aux statistiques sur la criminalité constitue un outil des plus importants. La tenue régulière, à l'appui de la mise en œuvre de la feuille de route, de consultations d'experts issus des domaines tant des statistiques que de la justice pénale pourrait également être très utile. Des ressources extrabudgétaires seraient pour cela nécessaires.

B. Recommandations

43. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale voudra peut-être:

a) Encourager les États Membres à participer activement à la collecte annuelle de données réalisée par l'ONUDC au moyen de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale afin d'améliorer la disponibilité, au niveau international, de données fiables sur la criminalité et la justice pénale et de permettre des analyses plus approfondies des problèmes de criminalité mondiaux et régionaux et des réponses de justice pénale qui y sont apportées;

b) Encourager les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à désigner des points de contact nationaux chargés de coordonner les réponses nationales à l'Enquête, afin de faire progresser le taux de réponse et d'améliorer la qualité et la cohérence des données nationales communiquées dans le cadre de l'Enquête;

c) Encourager l'ONUDC à mettre la dernière main au projet final de classification internationale des infractions à des fins statistiques de manière à ce que celle-ci soit présentée à la Commission de statistique et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en 2015, conformément au plan de travail en vigueur, et encourager les États Membres à participer activement à sa mise à l'essai et à sa finalisation. La Commission pourrait aussi encourager l'ONUDC et les autres organisations internationales à favoriser la mise au point d'outils méthodologiques permettant de mesurer les formes de criminalité complexes qui font leur apparition;

d) Encourager l'ONUDC et les autres organisations internationales à coordonner et intensifier les efforts déployés en matière de prestation d'assistance technique dans le domaine des statistiques sur la criminalité et la justice pénale;

e) Encourager les États Membres et les autres donateurs à mettre à disposition des fonds extrabudgétaires pour renforcer la capacité de l'ONUDC à mettre en œuvre les activités prévues dans la feuille de route;

f) Saluer la publication de l'édition 2013 de l'*Étude mondiale sur l'homicide*, qui présente des données et analyses précises sur les tendances et les schémas de l'homicide volontaire et offre à la communauté internationale un outil précieux pour surveiller cette forme de criminalité aux niveaux international, régional et national;

g) Inviter les États Membres à s'intéresser à l'expérience réussie qu'est celle du Centre d'excellence de l'ONUDC et de l'INEGI en vue de la reproduire dans d'autres régions.